

DOSSIER DE PRESSE

Vendredi 8 juillet 2011

LE CONTRÔLE DE LA QUALITE DES EAUX DE BAINNADE DANS LE CALVADOS

Les vacances viennent de débuter, les touristes arrivent, c'est l'occasion pour l'ARS, de faire le point sur les eaux de baignade dans le Calvados : Le rappel du bilan 2010, les actions et études engagées pendant l'intersaison et les premiers résultats d'analyses de l'été 2011.

CONTACT PRESSE

Claire Le Privé, responsable communication externe
T. 02 31 70 97 67 / Courriel : claire.le-privé@ars.sante.fr

SOMMAIRE

Les principaux risques sanitaires liés à la baignade.....	3
Le contrôle sanitaire des eaux de baignade.....	4
L'évaluation de la qualité des eaux de baignade.....	6
Une réglementation en évolution.....	7
BILAN SAISON 2010.....	8
LA SAISON BALNEAIRE 2011.....	12



Les principaux risques sanitaires liés à la baignade

Pendant la saison estivale, le littoral du Calvados fait l'objet d'un afflux de population important. A cette occasion, le public recherche un environnement sain et accueillant et la qualité des eaux de baignade fait partie des critères dans le choix du lieu de séjour.

Dans le cadre de ses actions de prévention, le service Santé publique et environnementale de la délégation territoriale du Calvados de l'ARS organise le contrôle sanitaire des zones de baignade. En effet, si la baignade constitue une activité de loisirs qui permet détente et exercices physiques bénéfiques pour la santé, elle peut néanmoins présenter des risques.

Le suivi de la qualité microbiologique des eaux de baignade permet d'assurer une bonne prévention des risques sanitaires. Il contribue en outre à l'évaluation de l'état de l'assainissement des communes.

Toutefois, si la qualité sanitaire des eaux de baignade est importante, il est indispensable de rappeler à la population qu'elle doit rester particulièrement vigilante vis à vis de certains dangers, plus graves pour la santé, qu'une mauvaise qualité de l'eau.

Les risques sont donc liés, soit à la qualité de l'eau, soit à des activités associées à la baignade et souvent à des comportements individuels :

RISQUES LIES A LA QUALITE DE L'EAU		RISQUES LIES A LA BAIGNADE ET AUX ACTIVITES ASSOCIEES	
Risque	Cause	Risque	Cause
<p><u>Eaux de mer et Eaux douces :</u></p> <p>Dermatites (Inflammation de la peau)</p> <p>Gastro-entérites</p> <p>Infections ORL</p> <p><u>Eaux douces :</u></p> <p>Leptospiroses</p> <p>Infections cutanées bénignes (ex: cercaires)</p>	<p><i>Baignade dans des eaux contaminées</i></p>	<p>Plaies, traumatismes</p> <p>Dermatoses mycosiques</p> <p>Envenimations</p> <p>Toxi-infection alimentaire</p> <p>Allergie, Brûlures, Insolation, Déshydratation</p> <p>Cancer de la peau</p> <p>Hydrocution</p> <p>NOYADE</p>	<p><i>Comportements</i></p> <p><i>Contact avec un sable souillé</i></p> <p><i>Contact avec certains animaux ou végétaux aquatiques</i></p> <p><i>Ramassage de coquillages en zone interdite.</i></p> <p><i>Non respect de la chaîne du froid</i></p> <p><i>Exposition excessive au soleil (Risque immédiat)</i></p> <p><i>Exposition excessive au soleil (Risque à long terme)</i></p> <p><i>Comportements</i></p>

Ces risques et les recommandations sanitaires qui s'y rapportent sont décrits sur les sites internet <http://baignades.sante.gouv.fr> et www.inpes.sante.fr

Le contrôle sanitaire des eaux de baignade

Le contrôle sanitaire des eaux de baignade est développé suivant trois axes :

▣ **Le contrôle de la qualité des eaux**, qui est exercé en application du Code de la Santé Publique. L'évaluation de la qualité est essentiellement basée sur des critères bactériologiques et se fait à deux niveaux :

→ en cours de saison, les résultats d'analyses, complétés par une interprétation sanitaire, sont adressés aux communes concernées, pour affichage sur les lieux de baignade,

→ en fin de saison, une exploitation statistique de l'ensemble des résultats d'analyses permet d'établir un classement pour chaque zone de baignade : A, B, C ou D.

▣ **La visite des lieux de baignade**, qui vient en plus du suivi analytique des eaux et permet d'assurer une inspection complémentaire afin de relever les éventuelles anomalies.

▣ **La recherche des causes de pollution**, qui consiste à la fois à mettre en place un suivi analytique de certains rejets côtiers et à recueillir des informations auprès des services et collectivités territoriales concernés. Cela permet d'apporter conseils et recommandations, notamment pour la mise en œuvre de mesures préventives et/ou curatives destinées à préserver la santé des usagers et pour la définition des priorités en matière d'assainissement.

▣ LES POINTS DE CONTROLES

- ⇒ 37 en eau de mer, concernant 31 communes.
- ⇒ 1 en eau douce (plan d'eau).

▣ PRELEVEMENTS ET ANALYSES

Les prélèvements et analyses sont réalisés par un laboratoire agréé par le ministère de la santé, désigné après appel d'offres, conformément au code de la santé : le Laboratoire Départemental Frank Duncombe.

◆ LES PRELEVEMENTS

Le calendrier est établi avant la saison, en accord avec le laboratoire.

→ Fréquence en 2010 dans le Calvados :

→ 20 prélèvements par point pour l'eau de mer : 1 environ 15 jours avant la saison baignaire, 19 entre le 15 juin et le 15 septembre	→ 10 prélèvements pour le point en eau douce : 1 environ 15 jours avant la saison baignaire, 9 entre le 15 juin et le 31 août
---	--

En cas de dégradation de la qualité de l'eau, le programme peut être renforcé.

En cas de conditions météorologiques anormales, les prélèvements peuvent être reportés.

En cas de menace pour la sécurité de l'agent de prélèvement (tempête, orage), le prélèvement n'est pas réalisé et est refait ultérieurement.

→ Contraintes techniques :

Le prélèvement est effectué dans une hauteur d'un mètre d'eau, à 30 cm sous la surface, à l'aide d'un flacon stérile placé au bout d'une perche.

Les flacons sont conservés au froid (+ 5°C) pendant le transport jusqu'au laboratoire.

→ Contraintes temporelles :

- du lundi au vendredi,
- entre 8h30 et 18h,
- entre pleine mer – 3 heures et pleine mer + 3 heures,
- délai maximal de 6 heures entre le prélèvement et le début de l'analyse,

- répartition sur les 5 jours de la semaine pour chaque baignade,
- répartition par rapport aux marées (flot, pleine mer, jusant),

◆ **LES ANALYSES :**

ANALYSES BACTERIOLOGIQUES

→ Méthodes normalisées (AFNOR) et uniformisées au niveau national.

→ Recherche des germes témoins de contamination fécale :

☞ *Escherichia coli* et entérocoques intestinaux.

N.B. : dans l'eau, les germes pathogènes sont difficiles à détecter. On recherche donc les germes dits « témoins de contamination fécale ». Ces micro-organismes, normalement présents dans la flore intestinale des mammifères et en particulier de l'homme, ne sont pas pathogènes. Mais, leur présence témoigne d'une contamination fécale des eaux de baignade et constitue ainsi un indicateur du niveau de pollution par des eaux usées et de la probabilité de la présence de germes pathogènes.

OBSERVATIONS DE TERRAIN

→ Il s'agit d'observations visuelles et olfactives réalisées sur place à l'occasion du prélèvement et destinées à détecter une éventuelle pollution. Elles consistent également à recueillir des informations d'ordre physique, environnemental et météorologique.

N.B. : le financement des contrôles est assuré par les communes et le Conseil Général du Calvados (50%).

□ **LES INTERDICTIONS DE BAIGNADE**

◆ *Interdiction temporaire en cours de saison.*

Dans le cas d'un résultat d'analyse non conforme, si le maire estime que la situation et le dépassement des normes sont de nature à présenter un risque pour la santé des baigneurs, il prend un arrêté municipal qui interdit la baignade jusqu'au retour à une situation normale.

◆ *Interdiction temporaire préventive.*

Le maire peut prendre une mesure d'interdiction préventive sans réaliser d'analyses s'il estime qu'un événement est susceptible de dégrader la qualité des eaux (incident sur le réseau, sur la station d'épuration, pluie excessive,...) et de présenter un risque pour la santé des baigneurs.

◆ *Interdiction à l'issue d'une saison balnéaire.*

Toute baignade non conforme à l'issue d'une saison balnéaire (classement C) est interdite l'année suivante si des mesures curatives n'ont pas été mises en œuvre avant la saison.

Dans l'hypothèse où une baignade serait classée en D (aucune depuis 1994 dans le Calvados) une interdiction définitive est prononcée.

⇒ ***Les résultats des analyses réalisées pendant une période d'interdiction ne sont pas pris en compte dans le calcul du classement si une information adaptée du public a été mise en œuvre.***

⇒ ***Le nombre de prélèvements non pris en compte dans le classement doit rester limité : Les interdictions ne doivent pas conduire à écarter plus de 15% du nombre de prélèvements prévus (soit 3 dans la saison pour les eaux de mer, 1 pour l'eau douce).***

L'évaluation de la qualité des eaux de baignade

☞ **en cours de saison** : Chaque résultat d'analyse fait l'objet d'une interprétation

Normes Bactériologiques	Dans 100 ml	Norme Guide	Norme Impérative
	Eschérichia coli	100	2 000
	Entérocoques intestinaux	100	-

• **Interprétation ponctuelle** d'un résultat d'analyse bactériologique :

Résultat inférieur ou égal à la norme guide	BON
Résultat supérieur à la norme guide et inférieur ou égal à la norme impérative . . .	MOYEN
Résultat supérieur à la norme impérative	MAUVAIS

☞ **en fin de saison** : Elaboration du classement pour chaque zone de baignade.

Le **classement** est attribué en fonction du pourcentage de respect des normes.

A eaux de bonne qualité	B eaux de qualité moyenne
Catégories conformes aux normes européennes	
C eaux pouvant être momentanément polluées	D eaux de mauvaise qualité
Catégories non conformes aux normes européennes	

Classement : exemple avec 20 prélèvements dans la saison :

= Classement en catégorie A	au maximum 1 résultat MAUVAIS pour Eschérichia coli au maximum 4 résultats MOYENS pour Eschérichia coli au maximum 2 résultats MOYENS pour Entérocoques
= Classement en catégorie B	au maximum 1 résultat MAUVAIS , et plus de 4 résultats MOYENS pour Eschérichia coli, ou plus de 2 résultats MOYENS pour Entérocoques
= Classement en catégorie C	de 2 à 6 résultats MAUVAIS (pour Eschérichia coli).
= Classement en catégorie D	à partir de 7 résultats MAUVAIS (pour Eschérichia coli).
➔ Si on réalise moins de 20 prélèvements, un seul résultat MAUVAIS déclasse la baignade en catégorie C .	

Une réglementation en évolution

La nouvelle directive européenne du 15 février 2006 a été intégrée dans le Code de la Santé Publique et l'application des nouvelles dispositions s'échelonne jusqu'en 2015.

→ Dispositions déjà applicables.

➤ **Contrôle de la qualité des eaux.**

- Uniquement 2 paramètres bactériologiques sont analysés :
Eschérichia coli,
Entérocoques intestinaux,
- Une inspection des lieux est assurée afin de détecter des éventuelles anomalies.

➤ **Classement actuel**

- Classement actuel « A, B, C, D » maintenu jusqu'en 2012 inclus.
- Possibilité d'exclure des résultats d'analyses obtenus lors de situations particulières (pollution ou risque de pollution), sous réserve de la mise en œuvre de mesures de gestion, en particulier : interdiction de baignade, information du public,...
- On ne peut exclure plus de 15% des analyses réalisées dans la saison (soit 3 pour les eaux de mer dans la situation actuelle).

➤ **Elaboration d'un profil pour chaque zone de baignade.**

- Les responsables des eaux de baignade ont l'obligation de réaliser un profil de leurs eaux de baignade pour février 2011.

Le profil :

- recense et évalue les sources de pollution des eaux de baignade,
- définit les mesures destinées à supprimer ou à réduire ces sources de pollution,
- propose un programme d'actions avec des priorités,
- énumère les mesures de gestion à mettre en œuvre pour préserver la santé des baigneurs, en cas de pollution ou de risque de pollution (interdiction de baignade, information du public...)

NB : l'échéance réglementaire (février 2011) ne sera pas respectée, mais, s'agissant d'études parfois complexes, destinées à atteindre des objectifs ambitieux et qui représentent des coûts non négligeables, il était préférable d'éviter toute précipitation en privilégiant la qualité de la démarche.

→ Dispositions futures.

➤ **Nouveau classement.**

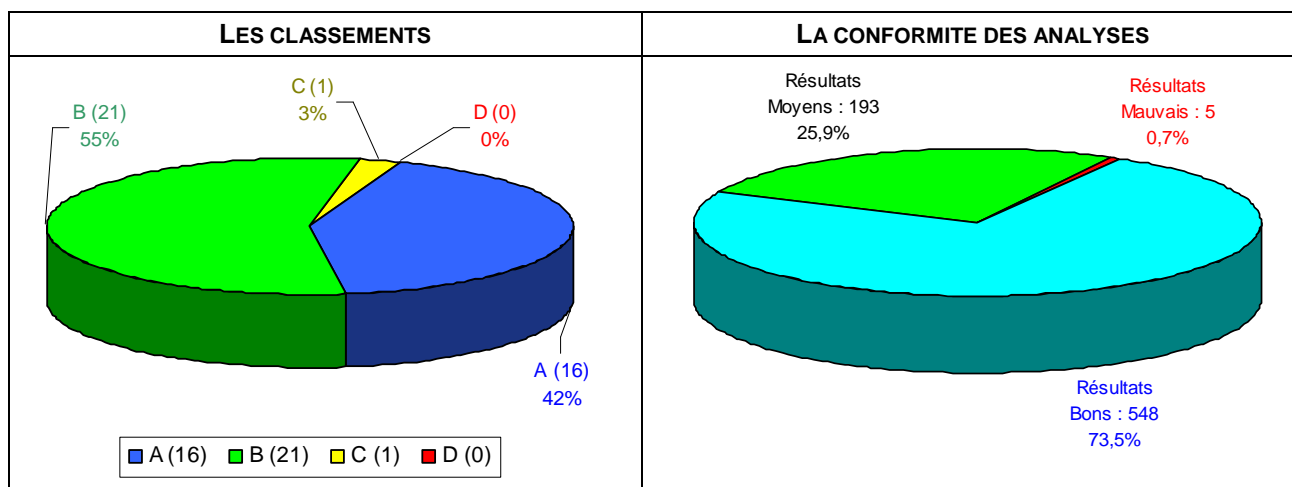
- Le nouveau classement sera établi pour la première fois à la fin de la saison 2013.
- Il sera calculé sur les résultats de 4 saisons balnéaires, mais avec des critères plus sévères.
- Il comporte 4 classes de qualités : EXCELLENTE, BONNE, SUFFISANTE, INSUFFISANTE.

➤ **Objectif européen de qualité des eaux.**

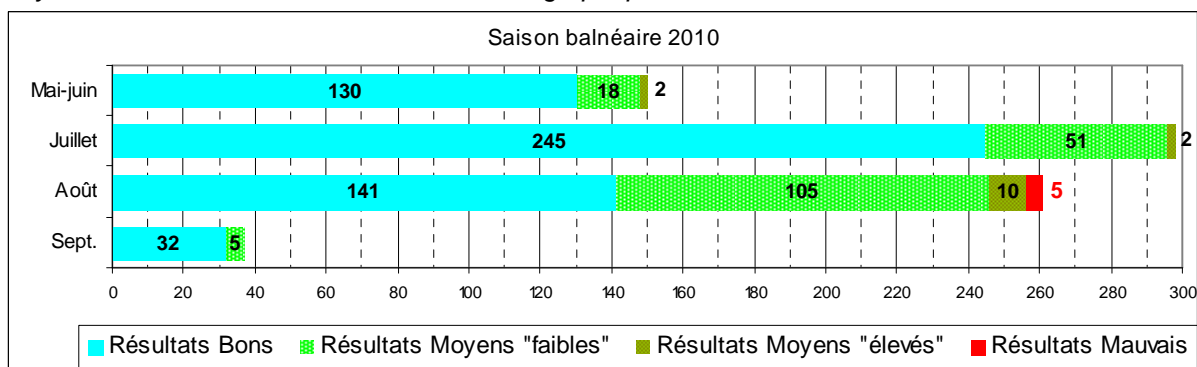
- Toutes les eaux de baignade sont au minimum en *QUALITE SUFFISANTE* à la fin de la saison 2015

BILAN DE LA SAISON 2010

1) RESULTATS



➤ Résultats d'analyses présentés par mois :
NB : la classe des résultats moyens étant large, les valeurs moyennes faibles et les valeurs moyennes élevées ont été dissociées dans le graphique.

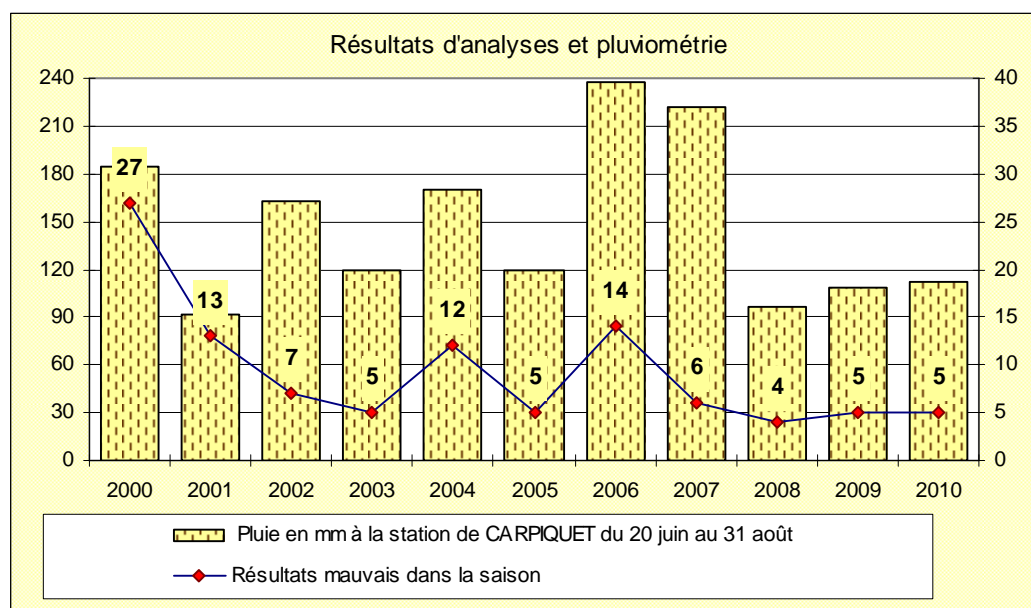


Au total :

- 746 prélèvements programmés : 740 en eau de mer et 6 en eau douce.
- 548 résultats (73,5 %) respectent les normes guides.
- 193 résultats (25,9 %) sont moyens, dont 14 ont donné une valeur élevée,
- 5 résultats ont été supérieurs à la norme impérative.

2) PLUVIOMETRIE

- Une pluviométrie estivale moyenne par rapport aux années précédentes :



3) INTERDICTIONS DE BAIGNADE

En 2010, les interdictions de baignade communiquées à l'ARS ont concerné 4 communes

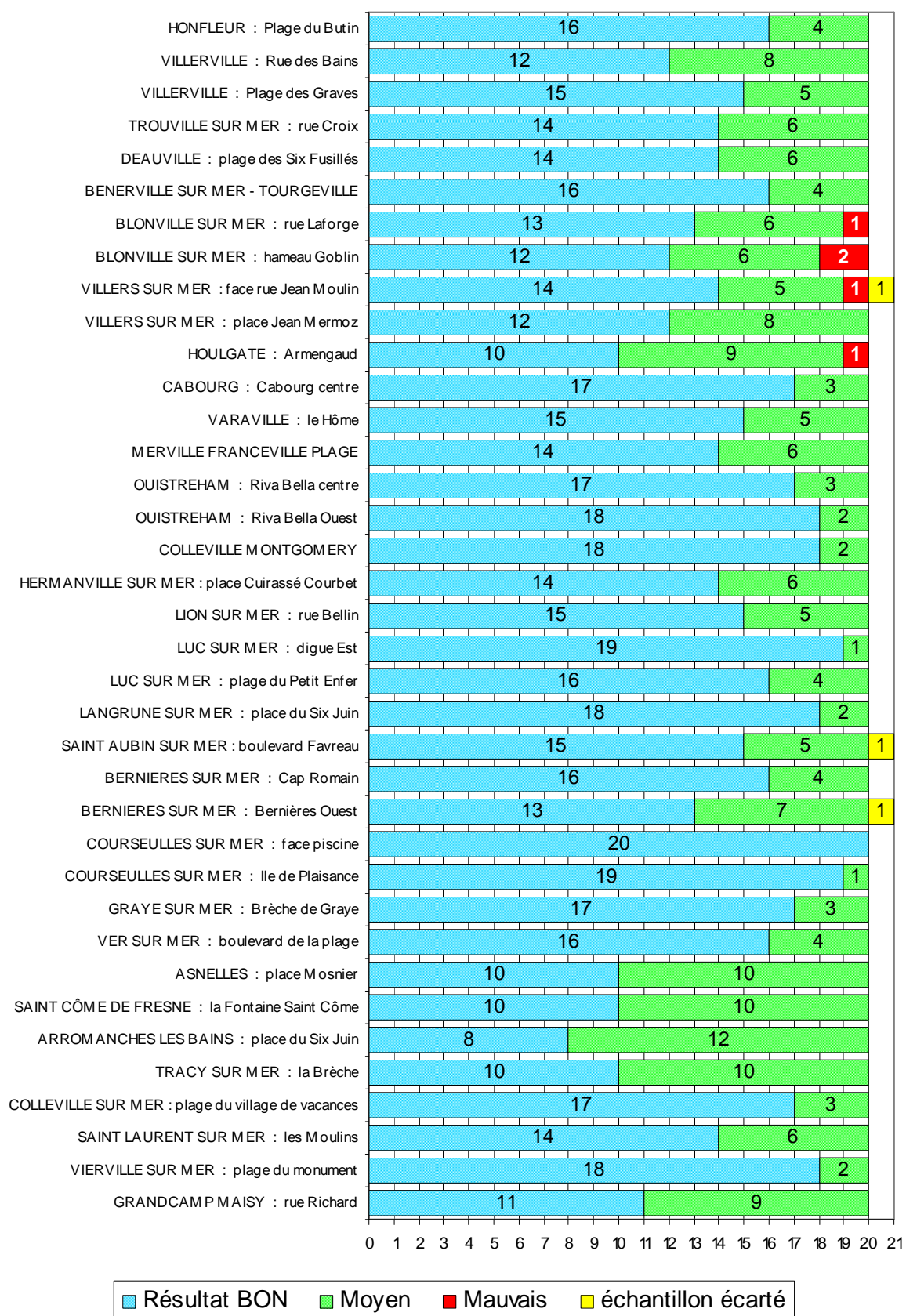
Blonville - Hameau Goblin	3 jours	Interdictions consécutives à une dégradation de la qualité des eaux de baignade (résultat mauvais).
Villers - Jean Moulin	8 jours	
Saint Aubin Bd Favreau	1 jour	Interdiction préventive.
Bernières - Ouest	1 jour	Interdiction préventive.

4) ECHANTILLONS ECARTES

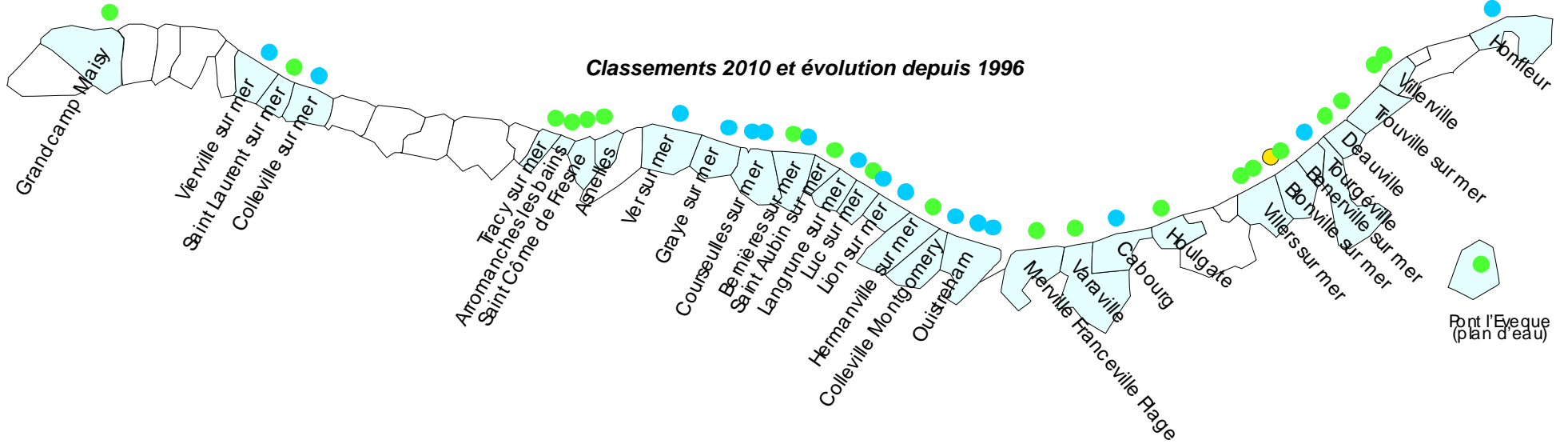
Au total, trois échantillons ont été écartés à l'occasion de ces interdictions : à Villers-Jean Moulin, Saint Aubin et Bernières Ouest.

2) BILAN DES ANALYSES PAR BAINNADE EN 2010

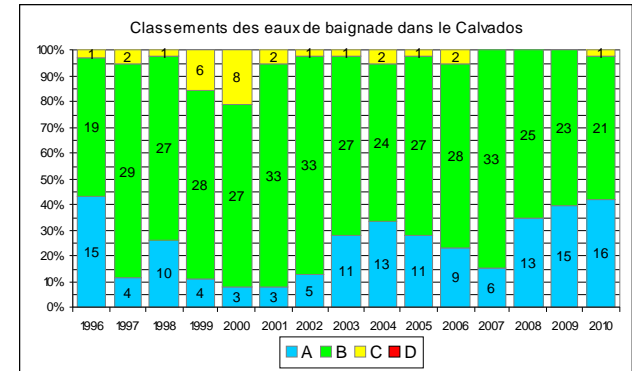
Saison 2010 : Résultats d'analyses



Basse-Normandie



CLASSEMENTS (directive de 1975)	
● A	Eaux de bonne qualité Conformes à la directive européenne
● B	Eaux de qualité moyenne Conformes à la directive européenne
● C	Eaux pouvant être momentanément polluée Non conformes à la directive européenne
● D	Eaux de mauvaise qualité Non conformes à la directive européenne



— Agence régionale de santé de Basse-Normandie
 — Délégation territoriale départementale du Calvados
 2 place Jean Nouzille
 14000 CAEN
 Tél. : 02.31.70.95.95

La saison balnéaire 2011

Basse-Normandie

□ LES MESURES MISES EN ŒUVRE APRES LA SAISON 2010

► Une zone de baignade s'est révélée non conforme aux dispositions réglementaires : BLONVILLE SUR MER – Hameau Goblin, classée en catégorie C, pour deux résultats mauvais dans la saison. La commune devait donc mettre en place les mesures curatives en vue de la saison balnéaire 2011.

Les deux résultats défavorables sont intervenus dans la 2^{ème} quinzaine d'août. A signaler que les deux baignades contiguës, Blonville- rue Laforge et Villers Jean Moulin, ont également eu 1 résultat mauvais dans cette période (elles sont toutefois restées en B).

La communauté de communes Cœur Côte Fleurie a aussitôt engagé une série d'investigations destinées à identifier les causes de pollution et à définir les mesures curatives.

Les causes de pollution identifiées sont une obstruction sur le réseau d'assainissement de Villers sur Mer qui a entraîné un rejet d'eau usées en mer par l'émissaire pluvial et des pluies importantes qui ont conduit à ouvrir la vidange du marais de BLONVILLE.

Après ces constatations, la communauté de communes Cœur Côte Fleurie a engagé d'autres investigations et mis en œuvre plusieurs actions curatives, en particulier :

- des contrôles de branchements au réseau d'assainissement,
- des tests à la fumée et des inspections vidéo sur les réseaux (septembre à mai),
- des analyses des rejets en mer,
- la suppression d'une interconnexion entre les réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales à Villers,
- des investigations et des essais sur le fonctionnement du marais de Blonville,...

Au vu de l'ensemble des actions engagées et de leurs résultats, il a été considéré que les mesures curatives mises en œuvre étaient acceptables.

► Par ailleurs, toutes les collectivités ont poursuivi les programmes d'entretien et d'amélioration de leurs systèmes d'assainissement. Ceci est important dans la perspective de l'application de la nouvelle réglementation. Outre les travaux habituels, on peut citer, par exemple, les bassins tampons de la Communauté de Communes de l'Estuaire de la Dives ainsi que la mise en service de la nouvelle station d'épuration de Ver sur Mer.

❑ LE PROGRAMME DE CONTROLES DES EAUX DE BAINADE EN 2011

→ LES POINTS DE CONTROLES

Il s'agit des mêmes points qu'en 2010 : 37 points de contrôles en mer et 1 en eau douce.

→ LA FREQUENCE DES PRELEVEMENTS

20 prélèvements par zone de baignade en mer.
10 prélèvements pour le plan d'eau de PONT L'EVEQUE.

<i>Programme prévisionnel</i>		<i>Baignades en mer</i>	<i>Plan d'eau</i>
	Avant la saison	1 prélèvement	1 prélèvement
Juin	15 au 30 juin	3 prélèvements	1 prélèvement
Juillet	1 ^{er} au 13 juillet	3 prélèvements	2 prélèvements
	15 au 31 juillet	4 prélèvements	2 prélèvements
Août	1 ^{er} au 13 août	3 prélèvements	2 prélèvements
	16 au 31 août	5 prélèvements	2 prélèvements
Septembre	1 ^{er} au 15 septembre	1 prélèvement	

❑ LE DEBUT DE SAISON 2011

→ LA PLUVIOMETRIE

Les conditions météorologiques ont été relativement favorables depuis le début des prélèvements, les périodes pluvieuses restant relativement modérées.

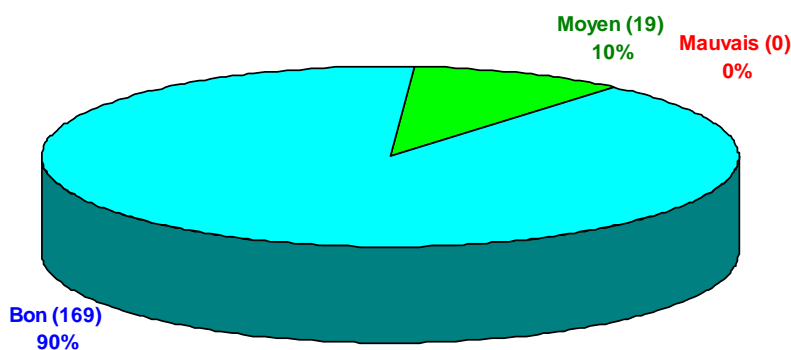
❑ LES PREMIERS RESULTATS DE LA SAISON 2011

Cinq séries de résultats d'analyses sont à ce jour disponibles pour chaque zone de baignade en mer, celle d'avant-saison et quatre séries réalisées du 15 juin au 5 juillet. Trois analyses ont également été réalisées sur le plan d'eau de PONT L'EVEQUE. Ceci représente au total 188 prélèvements.

Le bilan du début de saison, arrêté au 5 juillet, est très satisfaisant. En effet, 90 % des prélèvements respectent les normes les plus sévères (normes guides). A signaler que sur les 19 résultats moyens, 16 présentent des valeurs analytiques faibles.

Bilan des premières séries d'analyses bactériologiques (188 prélèvements) :

Calvados - Résultats d'analyses en 2011



Interprétation d'un résultat	
Les deux paramètres analysés sont bons	Bon
Un ou les deux paramètres sont moyens	Moyen
Paramètre mauvais	Mauvais

Résultats d'analyses des eaux de baignade - saison balnéaire 2011

Points de contrôles	avant saison	du 15 juin au 5 juillet			
HONFLEUR - Plage du Butin	Bon	Moyen	Bon	Bon	Bon
VILLERVILLE - Rue des Bains	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon
VILLERVILLE - Devant l'ancien camping	Bon	Moyen	Bon	Moyen	Bon
TROUVILLE / MER - Rue Croix	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon
DEAUVILLE - Plage des Six Fusillés	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon
BENERVILLE / MER - TOURGEVILLE - poste de surveillance	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon
BLONVILLE / MER - Rue Laforge, Blonville Est	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon
BLONVILLE / MER - Hameau Goblin - Blonville Ouest	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon
VILLERS / MER - Face av. Jean Moulin	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon
VILLERS / MER - Place Jean Mermoz	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon
HOULGATE - Armengaud	Bon	Bon	Moyen	Bon	Bon
CABOURG - Cabourg centre	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon
VARAVILLE - Le Hôme	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon
MERVILLE FRANCEVILLE PLAGE - Franceville-plage	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon
OUISTREHAM - Riva Bella centre	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon
OUISTREHAM - Riva Bella Ouest	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon
COLLEVILLE MONTGOMERY - Poste de surveillance	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon
HERMANVILLE / MER - Place Cuirassé Courbet	Bon	Moyen	Bon	Bon	Bon
LION / MER - Rue Bellin	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon
LUC / MER - Digue Est	Bon	Moyen	Bon	Bon	Bon
LUC / MER - Plage du Petit Enfer	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon
LANGRUNE / MER - Place du Six Juin	Bon	Bon	Bon	Moyen	Bon
SAINT AUBIN / MER - Boulevard Favreau	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon
BERNIERES / MER – Cap Romain	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon
BERNIERES / MER - Bernières Ouest	Moyen	Bon	Bon	Bon	Bon
COURSEULLES / MER - Devant la piscine	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon
COURSEULLES / MER - Ile de Plaisance	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon
GRAYE / MER - Brèche de GRAYE	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon
VER / MER - Boulevard de la plage	Bon	Moyen	Bon	Bon	Bon
ASNELLES - Place Mosnier	Bon	Moyen	Moyen	Bon	Bon
SAINT COME DE FRESNE - La Fontaine Saint Côme	Bon	Moyen	Moyen	Bon	Bon
ARROMANCHES LES BAINS - Place du Six Juin	Moyen	Moyen	Bon	Bon	Bon
TRACY / MER - La Brèche	Bon	Moyen	Bon	Bon	Bon
COLLEVILLE / MER - Plage du Village de Vacances	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon
SAINT LAURENT / MER - Les Moulins	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon
VIERVILLE / MER - Plage du monument	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon
GRANDCAMP MAISY - Rue Richard	Bon	Moyen	Moyen	Moyen	Bon
PONT L'EVEQUE - Plan d'eau	Bon	Bon	Bon		

NB : le classement ne peut être réalisé qu'en fin de saison.

LES ETUDES POUR LA REALISATION DES PROFILS DES EAUX DE BAINADE.

Les responsables des eaux de baignade ont l'obligation de réaliser un profil de leurs eaux de baignade, communément appelé « profil de vulnérabilité ».

Pour la réalisation des études, l'objectif était de regrouper les communes pour avoir un minimum de cohérence dans les profils et aussi pour limiter les coûts.

La réalisation des études est accompagnée par les services de l'Etat, l'Agence de l'Eau, le Conseil Général et le Conseil Régional, ces trois derniers organismes assurant un financement, qui arrive au maximum à hauteur de 80 %.

La situation à la fin du mois de juin 2011 est figurée sur la carte ci-dessous. L'échéance réglementaire de février 2011 ne sera pas respectée. Mais, s'agissant d'une opération nouvelle, avec des études parfois complexes et des coûts non négligeables, il était préférable de privilégier la qualité de la démarche et d'éviter toute précipitation.

